



**Président du Club des villes cyclables**

**A monsieur Jean-Louis Borloo,  
ministre de l'Ecologie et de l'aménagement durables**

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris que la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières a annoncé publiquement, à l'occasion d'un colloque international, son souhait de rendre obligatoire le port du casque à vélo, dans un premier temps pour les jeunes. A l'instar de la Fédération française de la bicyclette (FUBicy) et de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) qui vous ont déjà interpellé, le Club des villes cyclables, qui rassemble plus de 950 collectivités territoriales -villes, départements et régions - dénonce le caractère contreproductif d'une telle mesure qui n'a été adoptée par aucun des pays européens voisins pourtant connus pour le succès de leurs politiques cyclables.

Il serait très paradoxal que votre ministère et la Sécurité routière amalgament les différentes pratiques du vélo dont les risques sont de nature très différentes lorsqu'on compare les pratiques sportives et les pratiques utilitaires notamment urbaines.

Il serait inexplicable qu'au moment du Grenelle de l'environnement, votre ministère porte une mesure non justifiée par l'accidentologie mais de nature à entraîner une baisse immédiate de la pratique du vélo comme le prouve l'impact négatif de cette même mesure dans un pays comme l'Australie qui a vu la pratique de la bicyclette chuter de 30% après son adoption.

Contrairement à une idée reçue, l'usage du vélo urbain n'est pas dangereux, et les lésions crâniennes ne sont pas plus fréquentes chez les cyclistes urbains que chez les piétons ou les passagers d'automobile, que personne ne songe à équiper d'un casque.

Comme le soulignent les fédérations précitées et comme vos services ne l'ignorent pas, l'explosion de la pratique du vélo dans les villes d'Italie du nord et plus récemment à Lyon, Bordeaux et à Paris n'a été accompagnée d'aucune aggravation de l'insécurité, bien au contraire.

L'obligation du port du casque serait anti-pédagogique. Alors que c'est précisément sur la pédagogie qu'il faut faire porter les efforts : pédagogie en direction de tous les usagers de la rue, et notamment des automobilistes dont les comportements résultent souvent d'une méconnaissance des autres usages et du partage de la voirie. Pédagogie aussi en direction des cyclistes auprès desquels il serait préférable de souligner toute l'importance d'être bien vus, notamment la nuit et à la tombée du jour.

L'obligation du casque est par ailleurs contradictoire avec les efforts des collectivités locales et des entreprises, à travers les plans de déplacements d'entreprises, pour promouvoir l'usage du vélo.

Le Ministère des Transports, interrogé sur ce sujet à onze reprises au cours de la mandature précédente a toujours répondu que l'obligation du port du casque à vélo a conduit à des échecs dans d'autres pays. Dans son rapport parlementaire de 2004 « Propositions pour encourager le développement de la bicyclette en France », Madame Le Brethon, député du Calvados, estime que la généralisation du port du casque n'est pas pertinente.

Si le Gouvernement souhaite aujourd'hui améliorer la sécurité des cyclistes, nous l'invitons plutôt à s'inspirer des propositions que nous avons portées avec la FUBicy dans le cadre du Grenelle et qui sont aujourd'hui sans réponse. Notamment : l'adoption rapide d'un code de la rue et l'affectation de 10% des budgets routiers à la réalisation d'aménagements cyclables.

Aussi, au moment où s'engagent dans les régions les débats du Grenelle de l'environnement et à la veille du rassemblement de tous les élus de France en charge des politiques cyclables à Lyon pour le 17ème congrès du Club des villes cyclables qui coïncide avec la Semaine nationale de la sécurité routière, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer un tel projet à la lumière des faits, des expertises et d'une indispensable concertation. Nous vous demandons d'envoyer un signal positif en faveur du développement du vélo et non pas un message de nature à décourager la pratique et les efforts des collectivités territoriales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.

*signé le 9 octobre 2007 par Denis Baupin, président*